



PROCES VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION
Réunion du 03 Mai 2024

Présents :

M. Philippe DELPECH
M. Kévin SURAY
M. Clément GRUMELIER

4^{ème} tour Challenge U11 Niveau 2 : Plateau du samedi 20 Avril 2024 à MUIZON

La commission,

Pris connaissance de la feuille de Challenge.

A la lecture du règlement CHALLENGE U11 et plus précisément de l'article 2 - Participation des joueurs(es)
Restriction de participation concernant les équipes réserves

« A compter du 2^{ème} tour, les équipes pourront inscrire sur la feuille de match uniquement les joueurs inscrits sur la feuille de match du 1^{er} tour + maximum 3 joueurs – n'ayant pas participé à ce Tour 1. Le District se réserve le droit d'évocation en cas de non-respect des conditions de participation ».

Après enquête par la commission, il s'avère que l'équipe de :

BETHENY FC 2 a fait participer 4 joueurs n'ayant pas joué le 1^{er} tour du 21/10/2023 : MAAMOUN Ismaël (licence 9603655046), EL BOUZIDI Hamza Ali (licence 9603826724), PERRET Alexandre (licence 9602853437) et DELMOTTE Klelia (licence 9602896012).

Par ces motifs

Décide de disqualifier l'équipe de BETHENY FC 2 et qualifiée l'équipe de NORD CHAMPAGNE.

Droits administratifs de 20€ au débit du club de BETHENY FC

Après vérification des feuilles de Challenge, la commission procède à la qualification des équipes suivantes :

- ✓ **Niveau 1 : Châlons FCO 1, Fagnières 1, Stade de Reims 1 et Reims Murigny FP 1**
- ✓ **Niveau 2 : Muizon 1, Nord Champagne 1, Châlons FCO 2 et Reims Neuville 2**

Le secrétaire de séance

Clément GRUMELIER